



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/49

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien aux communes pour la réhabilitation d'un local associatif sis Place Samuel Paty

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphan ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

Par délibération n°2023/05 du 20 février 2023 la Commune a sollicité la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien aux communes pour la réhabilitation d'un local associatif sis Place Samuel Paty.

A la demande des services de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, le plan de financement doit être modifié pour la partie « travaux en régie ».

Les documents modifiés doivent être présentés à nouveau en Conseil Municipal et en Conseil Communautaire.

Le coût des travaux est ramené à la somme de 19 061.78€ HT.

Le fonds de soutien est sollicité à hauteur de 50 %, pour un montant de 9 530.89 €.

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202349-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'attribution du Fonds de soutien aux communes pour la réhabilitation d'un local associatif sis Place Samuel Paty,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot

34000 MONTPELLIER) ou par voie dématérialisée via l'application www.montpellier.fr télécours

citoyens sur le site www.montpellier.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accuse de réception en préfecture
034-213403363-20230926-202349-DE
Date de transmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230925-202349-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023